

Vice-rectorat de la Polynésie française
Département des Examens, des cert. pro.
et des concours (DEC)

VU la loi organique n°2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n°2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

VU le code général de la fonction publique, notamment les articles L325-17 à L325-20 ;

VU le décret en date du 22 août 2022 portant nomination de M. Thierry TERRET, vice-recteur de la Polynésie française ;

VU l'arrêté du 26 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports aux recteurs d'académie et aux vice-recteurs des îles Wallis et Futuna, de Nouvelle-Calédonie et de Polynésie française en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif aux règles de composition des jurys et aux modalités de désignation des experts susceptibles de siéger dans les jurys de concours et d'examens professionnels de recrutement et d'avancement dans les corps d'ingénieurs et de personnels techniques de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

VU l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture d'examens professionnels pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe et fixant le nombre et la répartition des postes offerts ;

VU l'arrêté n° 2583-2024 fixant les dates et modalités d'organisation de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique principal de recherche et de formation de 2e classe dans l'académie de la Polynésie française, au titre de l'année 2024 ;

Le vice-recteur de Polynésie française

ARRETE

Article 1 : Le jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'adjoint technique de recherche et de formation de 2e classe est constitué comme suit pour la session 2024 :

PRESIDENT DE JURY

M. JULIEN FONTAINE
Attaché d'administration classe normale

Vice Rectorat de Polynésie Française - PAPEETE

MEMBRE(S) DE JURY

M. CHRISTOPHE FARNHAM
Secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Collège Maco-Tevane - PAPEETE

Mme LAURENCE LIPARO
Secrétaire administratif de classe supérieure de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

Collège Louise Tehea Carlson - PAPEETE

Mme MELINA TEHAAMOANA
Attaché d'administration classe normale

Direction générale de l'éducation et des enseignements - PIRAE

MEMBRE(S) DE JURY EXPERT(S)

Mme SOPHIE DARINKA MAZAR
Ingénieure d'études hors-classe

Université de Paris - UFR Médecine
Responsable du service prévention logistique et sécurité incendie

M. ARTHUR JEAN GREILLET
Ingénieur d'études classe normale

CROUS de Toulouse - Occitanie
Directeur de pôles restauration

Article 2 : Le secrétaire général du vice-rectorat de la Polynésie française est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le vice-recteur et par délégation,
le directeur des ressources humaines

Papeete, le 06 mai 2024

Anthony LEGENDRE

